

## DISPOSITIONS DE GARANTIE DE ANSMANN AG

Chère cliente,  
cher client,

Nos produits sont soumis à un contrôle de qualité strict. Si un produit ne fonctionne cependant pas parfaitement, nous le regrettons sincèrement et vous prions de vous adresser directement à notre service technique :

### VÉLO ÉLECTRIQUE :

Téléphone : +49 (0) 6294 / 4204 - 5956  
E-mail : e-bikeservice@ansmann.de

### PRODUITS CONSOMMABLES :

Téléphone : +49 (0) 6294 / 4204 - 3400  
E-mail : hotline@ansmann.de

En plus de la garantie légale, nous vous accordons une garantie de fabricant étendue pour certains produits étiquetés comme tels, conformément aux dispositions de garantie suivantes :

1. ANSMANN AG garantit l'absence de vices, l'utilité et la durée de vie des matériaux utilisés sur la période de garantie correspondante.
2. La période de garantie débute à partir de la date d'achat et s'applique dans l'ensemble de l'Union européenne. Le temps de garantie précis est indiqué dans la description du produit.
3. Les réclamations de garantie doivent être faites immédiatement après la prise de connaissance du défaut, pendant la période de garantie.
4. Si la réclamation de garantie est légitime, ANSMANN AG y répondra gratuitement, pendant la période de garantie, par une réparation ou un remplacement, selon son choix. En cas de remplacement, l'ancien produit sera remplacé par un produit de même type et de même qualité. Si le produit concerné n'est plus fabriqué au moment de l'annonce du défaut, ANSMANN AG est autorisée à livrer un produit similaire. Les appareils remplacés ou les pièces d'appareils remplacées deviennent la propriété d'ANSMANN AG. Les prestations de garantie n'entraînent ni une prolongation du délai de garantie, ni le déclenchement d'une nouvelle période de garantie.
5. Les réclamations de garantie sont exclues en cas de dommage lié à :
  - une manipulation incorrecte
  - l'usure normale
  - l'action de produits chimiques
  - la force majeure
  - des interventions qui n'ont pas été réalisées par notre service technique
  - des tentatives de réparation arbitraires
  - le non-respect du mode d'emploi
  - le non-respect des précautions de sécurité en vigueur pour le produit
  - l'usage de la violence (par ex. coup, choc, chute)
  - l'envoi dans un emballage non sécurisé pour le transport

Par ailleurs, les accessoires qui ne font pas partie de l'équipement de base du produit, sont exclus de la garantie.

6. En cas de réclamation légitime, veuillez envoyer le produit défectueux dans un colis affranchi en y joignant la carte de service correspondante ainsi que la preuve d'achat à l'adresse suivante :

**ANSMANN AG**  
**Industriestraße 10**  
**97959 Assamstadt**

7. La garantie accordée vous revient de droit en plus des droits légaux et ne les affecte pas.